

N°09
26 MAI 2015

WEB

SNE-FSU :
sne@fsu.fr
<http://www.sne-fsu.org>

SECRETAIRES SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

patrick.saintleger@eaurmc.fr

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

patrick.saintleger@eaurmc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr

REUNION MEDDE / ORGANISATIONS SYNDICALES

20 MAI 2015

QUASI-STATUT DES PERSONNELS CONTRACTUELS

AFB – ONCFS – CELRL

Pour mémoire, les ordres du jour précédents :

*** 9 février 2015 : Modification de la liste dérogatoire / Titularisation / Quasi-Statut (flash info 03/2015)

*** 12 mars 2015 : Champ d'application / Grilles indiciaires / Régime indemnitaire / Promotions au 2^{ème} grade (flash info 05/2015)

*** 16 avril 2015 : Reclassements / Champ d'application (bis) / Grilles (bis)

• • •

Ordre du jour du 20 mai : Reclassements (bis) / Régime indemnitaire (bis) / Divers

• • •

« Après les attentes déjà déçues, place à la colère ... »

Déclaration Intersyndicale préalable : Voir la communication intersyndicale diffusée dès le 21 mai.

L'administration s'offusque du ton de la déclaration, mais ne dément aucun des propos qu'elle contient.

Régime indemnitaire annuel (bis) :

De nouvelles propositions en totale régression par rapport à celles émises en mars : des réductions pouvant atteindre 50% par rapport à des propositions déjà jugées inacceptables le 12 mars... Les OS demandent de nouvelles propositions sous dix jours.

Sur la forme : abandon des pourcentages par rapport au traitement indiciaire remplacés par un montant de base plancher et un montant plafond (le double).

.../...

L'administration est obligée d'inventer un montant plafond dérogatoire (le triple, pour « environ » 5% des agents) pour faire rentrer tout le monde dans l'épure ! Pas de taux moyens, ils seraient fixés en gestion ; on peut estimer celui-ci à environ 1,5 fois le taux de base. Les primes liées aux missions de police seront étudiées lors de la prochaine réunion...

Le SNE-FSU rappelle le principe de la loi et des jurisprudences du Conseil d'Etat qui veut des rémunérations équivalentes entre contractuels et fonctionnaires occupant des missions équivalentes.

Commentaire du SNE-FSU : Maltraité tu as été, maltraité tu resteras !

L'administration répond que tout le monde devrait voir sa situation améliorée avec ses propositions.

		Cat C 1er niveau	Cat C 2ème niveau	Cat B 1er niveau	Cat B 2ème niveau
Fonctionnaires équivalents du MEDDE	Taux moyen	5030€-5130€	5 266 €	7200€- 7750€	7750€-8300€
Propositions du 12 Mars 2015	Taux moyen	3 720 €	3 960 €	4 800 €	5 400 €
Propositions du 20 Mai 2015	Taux mini	2 300 €	2 800 €	3 200 €	3 600 €
	Taux moyen estimé	3 450 €	4 200 €	4 800 €	5 400 €
	Taux Maxi	4 600 €	5 600 €	6 400 €	7 200 €
	Taux Maxi dérogatoire	6 900 €	8 400 €	9 600 €	10 800 €

		Cat A 1er niveau	Cat A 2ème niveau	Expert 1er niveau	Expert 2ème niveau
Fonctionnaires équivalents du MEDDE	Taux moyen	12300€-14150€	19300€-27000€	27 300 €	31 300 €
Propositions du 12 Mars 2015	Taux moyen	8400€-10800€	12000€-16800€	18000€-19200€	21600€-24000€
Propositions du 20 Mai 2015	Taux mini	4 000 €	5 500 €	5 500 €	8 000 €
	Taux moyen estimé	6 000 €	8 250 €	8 250 €	12 000 €
	Taux Maxi	8 000 €	11 000 €	11 000 €	16 000 €
	Taux Maxi dérogatoire	12 000 €	16 500 €	16 500 €	24 000 €

Reclassements (bis) :

***** Personnels déjà sous quasi-statut :**

* Un autre espoir déçu : le MEDDE a étudié la proposition de la DRH de l'ONCFS de requalifier à cette occasion 9 agents catégorie C, 5 B et 12 A qui occupent des fonctions supérieures à leur catégorie. Il ne donnera pas suite pour ne pas « handicaper » le dossier... Le SNE propose donc le lancement préalable d'un véritable Plan de Requalification à l'instar de ce qui se fait périodiquement dans les ministères pour adapter ses effectifs à la réalité de l'évolution des métiers, l'ONCFS pour sa part n'ayant jamais obtenu un plan de ce type. Refus de l'Administration : les délais sont comptés.

.../...

* Application de la même logique à l'ONEMA : pas de prise en compte des fonctions pour le reclassement des 50 agents du groupe 2 – 2^{ème} classe au 1^{er} niveau de la grille des experts.

* Confirmation du principe général de reclassement « à indice égal ou immédiatement supérieur ».

Commentaire du SNE-FSU : Il est totalement inadmissible que le MEDDE laisse les Etablissements Publics seuls face à Bercy pour régler ces problèmes de sous classement.

***** Personnels CDD ou CDI hors quasi statut :**

* Une « victoire » : sur demande expresse du SNE à la réunion du 16 avril, le MEDDE intègre au projet l'ensemble des 51 agents « CDD sur emplois permanents » de l'ONCFS (9 C – 16 B – 26 A). Ils avaient été « oubliés ».

Concernant le reclassement proprement dit, y compris pour les personnels détenant un indice dans leur contrat, l'administration invente une méthode de reclassement hors de toute réalité et particulièrement défavorable :

Salaire brut annuel – X% = Salaire indiciaire annuel virtuel ;
X c'est le taux de décote qui dépend de la catégorie prévue de reclassement.
Salaire indiciaire annuel virtuel / 55,5635 = indice virtuel du contrat.
Reclassement à l'indice égal ou immédiatement supérieur de l'indice virtuel dans les grilles

	C1	C2	B1	B2	A1	A2	Expert 1	Expert 2
Taux 'X'	10%	13%	16%	17%	17%	18%	16%	18%

Commentaire du SNE-FSU : Le SNE dénonce une nouvelle fois ce système qui suppose que des primes aient été données aux CDD sous forme de points d'indice.

Le SNE-FSU rappelle la méthode de classement imposée par le Contrôleur Financier à savoir classement à l'indice du quasi statut existant sans les primes !

Infliger une décote à ces personnes c'est leur infliger une double peine ! Les DRH des Etablissements Publics confirment notre analyse.

Quant aux Parcs Nationaux (et AAMP), le SNE-FSU rappelle que l'annulation de la note de gestion (qui continue cependant à être appliquée) était due à l'extrême faiblesse des rémunérations qu'elle prévoyait. Appliquer une nouvelle décote est là aussi une ineptie.

Le SNE réclame qu'à minima, tous les agents qui détiennent un indice dans leur contrat soient reclassés en fonction de cet indice.

Le MEDDE répond que ...même avec la décote les personnes verront leur situation s'améliorer et qu'il la maintienne donc.

Pour des détails sur ces reclassements des CDD établissement par établissement, voir vos représentants syndicaux.

Commentaire du SNE-FSU : CDD, CDI sui generis... maltraité tu as été, maltraité tu resteras !

Pyramidage actuel du projet :

* **Pour le MEDDE** : le pyramidage obtenu est très favorable à de nombreuses futures promotions... et pour cause !

* **Pour le SNE** : il révèle des disparités inter-établissements inacceptables car elles traduisent dans les faits les gestions déplorables du passé, notamment dans les Parcs et à l'AAMP. L'absence de reclassement comme « Expert » dans les Parcs Nationaux démontre une nouvelle fois que l'administration ne fait que reproduire les errements et les erreurs du passé.

Commentaire du SNE-FSU : la note de gestion produite par le MEDDE est directement responsable de l'indigence de ces reclassements ...et le MEDDE persiste !

Périmètre du Projet :

Ni le MNHN (SPN) ni les Associations pressenties ne sont encore intégrées au projet du MEDDE, alors que le projet bouclé devait être transmis au « Guichet Unique » mi-mai...

Mesures transitoires ONCFS/ONEMA :

Pas de nouvelles des Arrêtés transmis début avril par le MEDDE au « Guichet Unique ».

Prochaine réunion fixée le 17 juin (peut-être la dernière ?) :

Ordre du jour prévisionnel : Régime indemnitaire (ter) / Clauses de sauvegarde liées aux Reclassements / Conditions de recrutement et Reprises d'ancienneté / Règles de gestion (Avancements/ Promotions)/ Taux Pro-Pro / Mobilité au sein du QS / Organisation CCP / Mesures transitoires

Conclusion :

L'obsession du « GUICHET UNIQUE (Budget - Fonction Publique) » de dépenser le moins possible est omniprésente dans ce projet.

Et le MEDDE nous a présenté un projet qui y perd beaucoup y compris en cohérence.

Quant au respect de la loi...l'annulation par le Conseil d'Etat de son décret semble bien être la dernière préoccupation de ce gouvernement qui ne sera plus là pour l'assumer.

A se demander même si le fait de travailler et de remplir des missions de services publics a encore une importance.

Vos représentants SNE-FSU